

COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
du lundi 7 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le 7 juillet à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du S.M.I.C.T.O.M. se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

Etaient présents :

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières : Messieurs DEZELU, AMIOT, GATESOUBE, BEAUJEAN, POULIN et DELANOUE

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs : Messieurs LOISEAU, LONCHAMPT et COQUARD

La Communauté de Communes Cœur de Sologne : Messieurs DOUCET, HUME, BOUILLON et ROCHUT

La Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint Aubin : Madame DE PELICHY, Messieurs NIEUVIARTS et HENRY

La Commune de LOREUX : Monsieur GILLET

Pouvoir de Monsieur POUJADE (C.C.S.R.) à Monsieur DEZELU (C.C.S.R.)

Etaient excusés : Monsieur AMOUREUX (C.C.S.R.), Monsieur POUJADE (C.C.S.R.), Monsieur LOMBARDI (C.C.S.E.) et Monsieur DAVID (C.C.C.F.S.A.)

Monsieur CHAUVET, receveur syndical, s'est excusé

Etaient absents : Madame GASSELIN (C.C.S.R.), Monsieur BOUTON (C.C.S.R.), Monsieur MARDESSON (C.C.S.E.), Monsieur BIOULAC (C.C.C.S.), Monsieur PAVEAU (C.C.C.S.) et Monsieur BOUYER (C.C.S.E.)

Assistaient également à la réunion :

Madame Nathalie PITAULT, directrice du syndicat
Madame Stéphanie ROUSSEAU, technicienne

Madame Constance de PELICHY assurait les fonctions de secrétaire de séance assistée de la directrice.

I – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 10 juin 2014 :

Ce compte-rendu ayant été transmis aux membres du comité syndical, il convient de le soumettre à l'approbation du comité syndical.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

II – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à AMORCE :

Le SMICTOM adhère à l'association AMORCE depuis janvier 2010.

Monsieur le Président donne des informations aux membres du comité syndical sur l'intérêt d'adhérer à AMORCE.

AMORCE est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et d'échanger les expériences pour des problèmes d'ordre technique, économique, juridique ou financier.

Monsieur LOISEAU souhaite savoir si cette adhésion est bénéfique pour le SMICTOM.

Il s'avère que les services reçoivent de multiples informations fortement utiles pour le fonctionnement du SMICTOM.

Monsieur BEAUJEAN quant à lui aimerait savoir s'il y a des retours d'expériences d'autres collectivités.

Dans la mesure où cette association est justement une aide entre collectivités, des nombreux échanges entre structures sont faits.

Il est décidé de poursuivre l'adhésion à AMORCE et de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter le SMICTOM au sein des diverses instances de l'association.

Il est proposé de désigner les mêmes personnes que précédemment, à savoir :

- Monsieur DEZELU en tant que titulaire
- Monsieur NIEUVIARTS en tant que suppléant

Après en avoir délibéré, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

III – Rapport annuel 2013 :

Comme chaque année, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service a été rédigé.

Ce rapport a été adressé à chaque membre du comité syndical.

Monsieur le Président rappelle que celui-ci sera adressé aux 4 communautés de communes et à la commune de Loreux pour en faire état lors de leurs conseils respectifs.

Monsieur LOISEAU souhaite avoir une précision sur une phrase de la page 29 qui indique que la baisse des tonnages peut s'expliquer par la crise économique.

En effet, la conjoncture actuelle a des influences sur la consommation des ménages et par conséquent, les déchets s'en trouvent diminués.

Toutefois, les habitants ont également pris des habitudes de tri et de compostage individuel.

Monsieur LOISEAU demande une explication sur la définition de DGF.

La DGF est la Dotation Globale de Fonctionnement.

Monsieur DOUCET souhaite savoir s'il serait possible de connaître le coût horaire pour la collecte.

Bien que la comptabilité analytique permette désormais d'analyser en détail le coût par flux, elle ne permet pas de calculer le coût horaire.

Monsieur BEAUJEAN demande ce qu'est la freinte.

La freinte correspond à des petits déchets qui de par leur volume ne sont pas valorisés.

IV – Autorisation de lancer le marché « fourniture de produits pétroliers raffinés » :

Ce marché arrivant à son terme, il convient de lancer une nouvelle consultation qui sera établie sur la base de 2 lots :

- La fourniture et la livraison de gazole en vrac – les quantités annuelles de gazole nécessaires au fonctionnement des véhicules sont d'environ 210 000 litres par an.
- La fourniture et la livraison d'huiles en fûts pour une quantité d'environ 1 600 litres par an.

Il est suggéré d'établir ce marché pour 4 ans.

Madame DE PELICHY propose de fixer le délai à 2 ans renouvelables deux fois un an de manière à limiter les contraintes administratives.

Après en avoir débattu, il est décidé de maintenir la durée du marché à 4 ans dans la mesure où les coûts sont appliqués sur la valeur du Platt's.

D'autre part, l'expérience montre que les conditions tarifaires sont parfois plus avantageuses avec des marchés de moyenne durée qu'avec des marchés de courte durée.

V – Autorisation de signer le marché « acquisition d'un porteur remorqueur à bras et grue » :

Le marché relatif à l'acquisition d'un porteur remorqueur à bras et grue a été lancé en avril et établi sur la base de 2 lots :

- Un porteur remorqueur avec pré-équipements nécessaires à un système hydraulique de levage et de manutention
- Une grue sur châssis et bras de manutention pour bennes amovibles

La commission d'appel d'offres réunie le 16 juin a procédé à l'ouverture des plis. 4 candidats ont présenté une offre pour le lot n° 1 et 2 pour le lot n° 2.

Après analyse des offres, la commission s'est réunie le 2 juillet 2014 et a porté son choix sur :

- **La société BLOIS VEHICULES INDUSTRIELS** pour un montant de **111 318 € TTC** – le matériel existant sera repris pour 44 400 € TTC – le délai de livraison est de 15 semaines.

Il s'agit d'un véhicule de 440 CV avec une cylindrée de 13 litres.

- **La société CARIDRO VAL DE LOIRE** pour un montant de **145 140 € TTC** – le délai de livraison est de 36 semaines.

Il s'agit d'une grue EPSILON 21702 84TI équipée d'un bras GUIMA de 17 tonnes. Les options et variantes suivantes ont été retenues : le poste homme debout, la radio commande et la passerelle.

Monsieur LOISEAU souhaite savoir s'il s'agit d'un camion identique à celui qui collecte les déchets à Neuvy.

Le véhicule qui sera acheté est un matériel pour la collecte des journaux-magazines, le transport des DIB et des emballages.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent la proposition de la commission d'appel d'offre et autorisent monsieur le Président à signer le marché.

VI – Décisions modificatives du budget :

Suite à l'incendie d'une benne à pneus sur une déchèterie, l'entreprise propriétaire de la benne prétend ne pas s'être fait rembourser du montant de la TVA payée lors de l'acquisition de cette benne.

Aussi, le montant de 754,60 € est réclamé par le prestataire.

Les crédits du compte 678 étant insuffisants, il est proposé les modifications suivantes :

N° compte	Intitulé	Montant inscrit au BP	Montant émis	Solde	Modification
678	Autres charges exceptionnelles	1 000 €	954,60 €	45,40 €	+1 000 €
022	Dépenses imprévues	106 260 €	0	106206 €	-1 000 €

Monsieur NIEUVIARTS conteste cette demande.

Comptablement parlant, le prestataire doit avoir récupéré la TVA.

Les services vont se rapprocher de la société afin de clarifier la demande.

VII – Questions diverses :

- **Monsieur le Président** propose qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour. Cela concerne la création et la suppression de postes.

Les membres du comité syndical acceptent cette proposition.

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que la Commission Administrative Paritaire du centre de gestion a émis un avis favorable à l'avancement de grade d'un agent du SMICTOM dans sa séance du 17 juin.

Actuellement, cet agent est recruté sur un cadre d'emploi de technicien principal. Compte tenu de son ancienneté, l'agent (à ce jour technicien principal de 2^{ème} classe) peut être nommé technicien principal de 1^{ère} classe.

Il est donc proposé de créer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe et de supprimer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à compter du 15 juillet 2014.

- **Monsieur AMIOT** souhaite connaître la démarche à effectuer en cas de bac brûlé.

Il convient de contacter le SMICTOM et un nouveau bac sera livré.

- **Monsieur GATESOUBE** s'interroge quant au fait que le marché d'entretien des vêtements se termine en juillet. Aussi, il conviendrait de relancer une consultation.

Une nouvelle consultation a été rédigée sur la base d'un marché réservé.

De fait, ce marché a été attribué à **l'ESAT de Vierzon**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20